Banque Nationale Suisse : https://www.snb.ch/fr/

Environ la moitié du capital-actions de la Banque nationale est détenue par les cantons et les banques cantonales ainsi **que** par d'autres collectivités et établissements de droit public, le reste étant en mains de particuliers.

La Banque nationale suisse (BNS) est la banque centrale du pays. Elle exerce le monopole d'émission des billets de banque et est chargée de conduire la politique monétaire de la Suisse. Elle vise donc la stabilité des prix ainsi qu'à contrôler et limiter l'inflation.

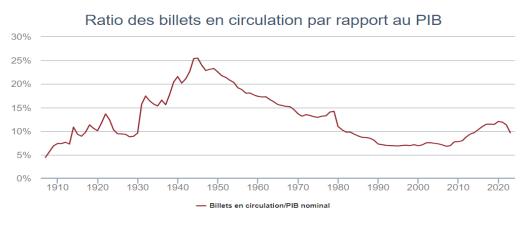
Son siège se trouve à berne et à Zurich. En assumant une tâche publique, la BNS est administrée conformément à la constitution, avec le concours et sous la surveillance de la Confédération. La LBN précise les modalités : Le Conseil fédéral nomme la majorité des membres du Conseil de banque (six sur onze, art. 39 LBN), dont le vice-président et le président ; il nomme, sur proposition du Conseil de banque les trois membres de la direction générale et leurs suppléants (art 43 LBN), et désigne le président et le vice-président. De plus la banque nationale doit soumettre le rapport financier au Conseil fédéral pour approbation avant de le présenter à l'assemblée générale (art. 7 LBN). La Constitution et la LBN confèrent ces droits de participation et de surveillance à la Confédération sans que celle-ci ait besoin de détenir des actions de la Banque Nationale.

Les droits sociaux et patrimoniaux des actionnaires de la Banque nationale sont fortement limités par la loi. De plus, pour les actionnaires qui ne sont pas des collectivités ou des établissements suisses de droit public, le droit de vote est limité à cent voix par actionnaire. Depuis le début des années 1990, il y a également des actionnaires étrangers parmi les actionnaires privés de la Banque nationale. Fin 2020, leur part dans le capital-actions s'élevait à 13%, mais leur part dans les droits de vote était de 3,2% seulement.

La Banque nationale assumant une tâche publique, elle est administrée, conformément à la Constitution, avec le concours et sous la surveillance de la Confédération. La LBN précise les modalités: le Conseil fédéral nomme la majorité des membres du Conseil de banque (six sur onze, art. 39 LBN), dont le président et le vice-président; il nomme, sur proposition du Conseil de banque, les trois membres de la Direction générale et leurs suppléants (art. 43 LBN), et désigne le président et le vice-président. De plus, la Banque nationale doit soumettre le Rapport financier au Conseil fédéral pour approbation, avant de le présenter à l'Assemblée générale (art. 7 LBN). La Constitution et la LBN confèrent ces droits de participation et de surveillance à la Confédération sans que celleci ait besoin de détenir des actions de la Banque nationale.

Le législateur a décidé de conférer l'indépendance à la Banque nationale car les banques centrales indépendantes sont en général mieux à même de garantir la stabilité des prix. L'histoire montre en effet que les banques centrales directement dépendantes du gouvernement courent davantage le risque de perdre de vue l'objectif de la stabilité des prix. Ce constat est corroboré par des études. Il faut également garder à l'esprit que les milieux politiques et les banques centrales n'ont souvent pas en vue le même horizon temporel. Il faut parfois attendre longtemps avant de pouvoir constater les effets des décisions de politique monétaire. Quant à la stabilité des prix, elle est une condition essentielle pour le développement de l'économie à long terme.

En 2021, le nombre de billets en circulation s'est inscrit à 532 millions en moyenne, ce qui correspond à une valeur totale de 88 milliards de francs. En 2022, cela représentait 79 mia et en 2023, 76.5 mia. Actuellement, la tendance reste stable et n'augmente pas.



La Banque Nationale va pouvoir exercer une influence sur la stabilité des prix au travers de sa politique monétaire. L'objectif de la politique monétaire de la Banque nationale est la stabilité des prix et par conséquent, de limiter l'inflation. La stratégie de cette politique monétaire comprend t3 éléments : une définition de la stabilité des prix, une prévision d'inflation à moyen terme et le taux directeur de la BNS.

La Banque nationale assimile la stabilité des prix à une hausse annuelle de l'indice suisse des prix à la consommation (IPC) inférieure à 2% - il s'agit du premier élément de la stratégie de politique monétaire. L'IPC est calculé par l'Office fédéral de la statistique (OFS); de plus amples informations à ce sujet sont disponibles sur la page du site de l'OFS consacrée à l'IPC (www.bfs.admin.ch). La stabilité des prix se réfère à la moyenne des variations de prix - les prix de certains biens peuvent donc varier plus fortement. La déflation, c'est-à-dire une baisse persistante du niveau général des prix, est elle aussi contraire à l'objectif de stabilité des prix.

La stabilité des prix est une condition primordiale de la croissance et de la prospérité. Elle signifie que la monnaie garde sa valeur dans le temps et que les prix peuvent remplir au mieux leur fonction de signaux en vue des décisions à prendre au niveau de la production et de la consommation. En visant la stabilité des prix, la Banque nationale crée des conditions qui permettent à l'économie de planifier sur une base fiable et d'utiliser pleinement son potentiel de production.

Une augmentation persistante du niveau des prix (inflation) comme une baisse persistante (déflation) entravent le développement de l'économie. Ces deux phénomènes compliquent la prise de décisions pour les consommateurs et les producteurs. Ils faussent les signaux envoyés par les prix et induisent une utilisation inadéquate des facteurs de production (travail et capital). De plus, ils ont des effets redistributifs sur les revenus et les richesses, et pénalisent généralement les acteurs les plus faibles sur le plan économique.

Lors de ses examens trimestriels de la situation économique et monétaire, la Banque nationale publie une prévision d'inflation conditionnelle pour une période de trois ans; il s'agit du deuxième élément de la stratégie de politique monétaire. Cela lui permet de vérifier la stabilité des prix. La prévision d'inflation sert d'indicateur principal pour les décisions de politique monétaire; la Banque nationale décide, sur cette base, s'il y a lieu de maintenir inchangée, de durcir ou d'assouplir sa politique monétaire. La prévision d'inflation est également un important moyen d'information du public et, par conséquent, un élément central de la communication de la BNS.

La Banque nationale établit sa prévision d'inflation sur la base de différents modèles et de nombreux indicateurs économiques, qu'elle détaille et commente régulièrement dans son rapport sur l'examen trimestriel de la situation économique et monétaire (voir <u>Bulletin trimestriel</u>). Pour un pays comme la Suisse, qui entretient d'étroites relations économiques avec le reste du monde, l'évolution de la conjoncture à l'étranger joue un rôle considérable. Aussi la prévision d'inflation de la Banque nationale repose-t-elle sur des hypothèses relatives au développement futur de l'économie mondiale. En cas de besoin, différents scénarios d'évolution conjoncturelle mondiale permettent d'évaluer les risques concrets pouvant influer sur la prévision.

En septembre 2023 la banque nationale Suisse (BNS) maintenait le taux directeur de la BNS à 1,75%. Le resserrement important de la politique monétaire au cours des derniers trimestres permettait de contrer la pression inflationniste persistante. Il n'est pas exclu qu'un nouveau relèvement des taux devienne nécessaire pour assurer la stabilité des prix à moyen terme C'est pourquoi la BNS observera de près l'évolution de l'inflation dans les prochains mois. La Banque nationale est en outre disposée à être active et aux besoins sur le marché des changes afin de garantir des conditions monétaires appropriées. Dans le contexte actuel, il s'agit principalement de la vente de devises. Au cours des derniers mois, l'inflation a continué de ralentir. En août, elle s'inscrivait à 1,6%. Le repli est principalement dû à un fléchissement du renchérissement des biens et services importés. La nouvelle prévision d'inflation conditionnelle repose sur l'hypothèse d'un taux directeur de la BNS maintenue constant à 1,75% pendant toute la période de prévision. A moyen terme, elle s'établit légèrement en dessous de celle de juin, principalement en raison du ralentissement conjoncturel et du léger recul de la pression inflationniste venant de l'étranger en moyenne annuelle, elle s'inscrit à 2,2% pour 2023 comme pour 2024 virgule et à 1,9% pour 2025 elle regagne donc de justesse la plage de stabilité des prix à la fin de la période de prévision. Au 2e trimestre 2023, l'économie mondiale a connu une croissance modérée. Si l'inflation a poursuivi son recul dans de nombreux pays, elle demeure bien supérieure aux valeurs visées par les banques centrales dans ce contexte, nombre de ces dernières ont poursuivi le resserrement de leur politique monétaire au cours du trimestre passé, mais à un rythme plus modéré qu'au trimestres précédents. Pour les prochains trimestres

2

3

les perspectives de croissance mondiale demeurent modestes, et l'inflation devrait dans un premier temps rester globalement élevée. A moyen terme elle devrait néanmoins retrouver des niveaux plus modérés notamment du fait du resserrement des politiques monétaires de grands risques continuent de grever ce scénario de base pour l'économie mondiale. En particulier le niveau élevé de l'inflation dans certains pays pourrait se prolonger plus longtemps que prévu, y rendant nécessaire un nouveau resserrement des politiques monétaires. De même, l'approvisionnement énergétique de l'Europe pourrait redevenir problématique l'hiver prochain un ralentissement prononcé de l'économie mondiale n'est donc pas exclu. En Suisse, le PIB a stagné au 2e trimestre 2023. Les services ont poursuivi leur croissance robuste tandis que la création de valeur pour dans l'industrie à noble tellement reculé. Le marché du travail est resté solide, et l'utilisation des capacités de production à reculer mais est encore légèrement supérieure à sa moyenne de long terme. La croissance devrait rester atone jusqu'à fin 2023 en raison de la faible demande extérieure, des pertes du pouvoir d'achat dues au renchérissement et du durcissement des conditions de financement. Le PIB Suisse devrait s'accroître cette année d'environ 1%. Dans un tel contexte, il est probable que le chômage continue de progresser légèrement et que l'utilisation des capacités de production recule quelque peu. Comme pour l'économie mondiale, la prévision pour la Suisse est entourée d'une forte incertitude. Le principal risque réside dans un ralentissement conjoncturel plus marqué à l'étranger. Quant au marché hypothécaire et immobilier, leur croissance a clairement ralenti au cours des derniers trimestres, mais il continue de présenter des vulnérabilités.

C'est actuellement la 9e série de billets de banque en est la Suisse qui est en circulation et ce depuis 2016.

Les séries précédentes ne sont plus échangeables sur le marché commun. Les billets de banque de séries antérieures (1re, 2e et 3e séries ainsi que 5e série) avaient déjà été rappelés auparavant et ne sont plus échangeables, même à la Banque nationale suisse. La 7e série était une série de réserve et n'a jamais été mise en circulation. La série 6 peut encore être échangée auprès de la BNS et de succursales bancaires particulières.